

Réunion du conseil municipal du 23 septembre 2020

A HUIS CLOS pour raison sanitaire

Une minute de silence est respectée suite au décès de M. Christian Poncelet.

Démission et remplacement d'un conseiller municipal

Le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Colin et de son remplacement par M. Antoine Roth.

Départ en retraite d'un agent

Le maire annonce le départ en retraite de M. Jacquot et informe de l'achat d'un cadeau de 699 Euros.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Nomination des jurés d'assises 2021 par tirage au sort

Le conseil municipal par 15 voix POUR, approuve le tirage au sort de trois jurés

RIPSEEP (régime indemnitaire du personnel de la fonction publique tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

M. Metz apporte quelques informations sur la mise en place du RIFSEEP pour l'ensemble des agents de la commune.

Droit de préemption :

Il s'agit en fait de faire acter par le conseil la modification de l'article 13 de l'arrêté de délégations accordées au maire. Il faut donner une 2ème délégation à un autre organisme. Le maire propose la CAE.

13 voix POUR, 2 voix CONTRE (les élus de la minorité considérant le manque d'information sur ce sujet)

Lotissement « Les Prés »

La création de 5 parcelles suit son cours. Le maire propose le prix de vente des terrains à 65 Euros TTC le m². 15 voix POUR

Don au CCAS :

- Les gens du voyage installés en août sur la commune ont fait un don de 100 euros qui sera versé au CCAS. 15 voix POUR

Vente et achat de terrains :

- 14 voix POUR la vente de terrains à la SCI Mercure, MM Laurent, Wagner et Doutres

M Doutres, intéressé dans cette affaire, ne prend pas part au vote

- Proposition d'acquérir la maison Parisot située 106 Grande rue pour 80 000 Euros – 15 voix POUR

Adhésion à l'association des maires ruraux des Vosges :
15 voix POUR

Décision modificative sur le budget principal

Modification d'une ligne budgétaire qui n'a pas été enregistrée lors de la préparation du budget, régularisation du compte 6262 (frais de télécommunications).

15 voix POUR

Commission des impôts

Les services des Impôts doivent retenir 6 personnes sur la liste de la commission communale des impôts directs- 15 voix POUR

Vente du tracteur communal :

15 voix POUR une vente à hauteur de 5000 euros.

Adhésion à la Centrale d'achat de la CAE :

15 voix POUR

PLU / Plan Local d'Urbanisme :

Le PLU va être révisé. Un cabinet d'étude de la CAE va rédiger un appel d'offres.

Informations diverses :

Information budgétaire :

Le maire autorise le Trésorier de Thaon d'engager des poursuites pour le recouvrement des titres pour tous les budgets de la commune.

Liste de membres dans diverses commissions de la CAE

Le maire indique que plusieurs conseillers de la majorité font partie de commissions au sein de la CAE.

Agence technique départementale

Une économie de 6357 euros a été faite suite à la révision de la convention avec l'ATD pour les travaux sur le CD 12.

Aide au mérite

Le maire n'a pas donné suite favorable à une demande d'aide au mérite pour un jeune qui a obtenu une mention au BAC.

Téléphonie

Un point est fait sur la téléphonie de la mairie qui va faire l'objet d'une mise en conformité.

Périscolaire : pour pallier au manque d'effectif et notamment avec les nouvelles règles sanitaires, un CDD de 3 mois renouvelables a été signé.

Aero Club : la convention entre la commune et l'aéroclub va être révisée.

Parc naturel confluence Canal -Moselle : l'étude de faisabilité de l'aménagement de la confluence entre le canal et la Moselle en parc naturel suit son cours.

Travaux à venir :

Viabilisation du lotissement rue des Prés

Passage de l'éclairage public en Led

Enfouissement des réseaux de la route de Dignonville

Les plus : - le Centre de gestion 88 va assister la commune dans la mise en place du RIFSEEP.

- c'est une bonne chose d'être assisté par la Trésorerie pour le recouvrement des impayés, car il est compliqué d'être à la fois à l'écoute de ses administrés en difficulté et jouer la carte du contentieux en même temps. Il convient toutefois que les procédures amiables aient déjà été faites.

- suite au suivi rigoureux des travaux du CD 12 par Mme Pitet et M Doutres, la commune a fait une économie sur la révision de la convention de l'ATD.

Les moins : - Le montant acté pour le cadeau de départ en retraite est très en-deçà de celui qui avait été attribué pour le départ en retraite d'un autre agent en 2019 (1000 euros de différence quand même).

- dommage qu'aucune précision ne puisse être donnée par le maire quant à la future destination de la maison Parisot.

- dommage que le maire ne puisse justifier l'adhésion à l'association des maires ruraux que par le fait que son président est sympathique !

- concernant le parc naturel, nous n'avons aucune connaissance du dossier qui a fait son apparition sur le programme de campagne de Mme Pitet. Quels seront les avantages et les contraintes de la création de ce parc naturel ?

- concernant ce conseil : les sujets à l'ordre du jour sont (volontairement ou pas) présentés de façon très générique et ne permettent pas un échange équitable entre les élus de la minorité et le reste de l'assemblée !!!!

OUPS : - pas un seul merci pour M. Colin qui a participé activement au conseil municipal pendant de nombreuses années.

- il est demandé au conseil de délibérer sur le montant d'un cadeau pour un départ en retraite alors que celui-ci est déjà acheté !

- on délibère sur un prix de vente de terrains alors que deux sont déjà vendus !!

- pas de réponse du Maire sur d'éventuelles procédures amiables engagées pour le recouvrement des dettes de la commune.

- jusqu'à preuve du contraire seule Mme Pittet est désignée conseillère communautaire dans l'arrêté de composition de la CAE